BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2215

89 – YONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Ventes et cessions

898 806 856 RCS Auxerre.
SACE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : rue de l'Etang, Chez Etablissements Georges Schiever et Fils Zi, 89200 Avallon.
Précédent propriétaire : 898 806 856 RCS Auxerre. **SACE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SCHIEVER INTERNATIONAL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : chez Ets Schiever Zi, rue de l'Étang 89200 Avallon Capital : 38112776.00 EUR Numéro unique d'identification : 802514935 Lieu d'immatriculation : Auxerre. Société absorbee : SACE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Chez Etablissements Georges Schiever et Fils Zi, rue de l'Etang 89200 Avallon Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 898806856 Lieu d'immatriculation : Auxerre. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 13040030.48 EUR - passif de 12967666.95 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 72 363,53 euros, correspondant au boni de fusion. Les comptes de la société utilisés pour établir les conditions de l'opération sont les comptes annuels au 31.12.2023. La Société Absorbante détenant à ce jour la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante ni à augmentation de capital de cette dernière. Le montant prévu de la prime de fusion est non-applicable au cas présent. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Date du projet commun de fusion : 27.11.2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SCHIEVER INTERNATIONAL : 28.11.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre). Pour la société SACE : 29.11.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre)..